

L'an Deux Mil Vingt Trois le Sept Février à 19h15,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt Quatre Janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

Présents :

MM. Bernard JAMET, Esaïe SAGBOHAN et Gilles HEURFIN

Mmes Célia JACQUET-LEGER, Martine AUBIN, Stéphanie JOSEPH, Béatrice PRIVAT, Christine RUNDERKAMP et Catherine DUPONT.

Procurations : Mme Agnès RICARD a donné pouvoir à Mme Célia JACQUET-LEGER et M. Pierre-Claude MONNIER à M. Gilles HEURFIN

Excusées : Mmes Yasmina SAIDI et Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

M. Bernard JAMET, Président du CCAS, ouvre la séance à 19h15.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Les délibérations prises au cours de cette séance sont les suivantes :

- 1. Délibération n°2023/01 :** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2022/ **A L'UNANIMITÉ.**
- 2. Délibération n°2023/02 :** CCAS – Budget Principal : Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2023.
- 3. Délibération n°2023/03 :** CCAS – Personnel : Adhésion du CCAS de Sannois au contrat groupe d'assurance statutaire / **A L'UNANIMITÉ.**
- 4. Délibération n° 2023/04 :** Budget CCAS – Accompagnement Social /Cours de Français 2023 : Signature de l'avenant à la convention et maintien des tarifications de l'année scolaire 2022/2023/ **A LA MAJORITÉ.**
- 5. Délibération n°2023/05 :** CCAS – Petite Enfance - Signature de l'avenant à la convention CAF d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfants-Parents du Moulin pour la période 2022-2026 avec le bonus « territoire Ctg » / **A L'UNANIMITÉ.**
- 6. Délibération n°2023/06 :** CCAS - Animations Seniors : Seniors en Vacances – ANCV : Fixation de la tarification pour le séjour à Baule, du 20 au 27 mai 2023/ **A L'UNANIMITÉ.**
- 7. Délibération n°2023/07 :** CCAS – Maintien à Domicile Revalorisation des tarifs horaires CCAS pour les usagers ayant une prise en charge insuffisante de leurs caisses de retraite ou du Conseil départemental (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à compter du 1^{er} janvier 2023/ **A LA MAJORITÉ.**

La séance a pris fin à 20h30.